



Commission Arc Atlantique

Conclusions de la réunion du groupe de travail Énergies Marines Renouvelables

Mardi 8 mars 2016 - Bruxelles

Participants:

Régions membres: Bretagne, Normandie, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Galicia, Cantabria, Euskadi, Andalucía, Navarra.

CRPM: Alexis Chatzimpiros, Conseiller Énergie et Climat.

Invités: Stijn Billiet, DG MARE - Commission européenne

Commission Arc Atlantique: Pauline Caumont, Secrétaire exécutive & Emmanuel Maniscalco, Chargé de mission

I. Mots de bienvenue et introduction, Jean-Michel Lopez, Région Bretagne

Jean-Michel Lopez, Directeur en charge de la coordination des EMR à la Région Bretagne, Coordonnateur du groupe de travail « Énergies Marines Renouvelables » de la Commission Arc Atlantique (CAA), accueille les participants et remercie la DG MARE d'avoir accepté cette invitation. Il rappelle tout d'abord l'importance du développement des EMR dans les Régions atlantiques. Si le développement des EMR doit faire face à de nombreux obstacles (techniques, financiers, sociaux et environnementaux), les Régions atlantiques ont fait le choix de soutenir l'expansion de cette filière énergétique alternative et plus propre dans le but de contribuer à la poursuite des objectifs de réduction des émissions de carbone, mais également pour favoriser la création d'emplois. Il insiste également sur la nécessité pour les Régions membres de la CAA de joindre leurs efforts et de travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne afin de s'assurer que leur voix est entendue.

II. Activités passées du groupe de travail, Pauline Caumont, Commission Arc Atlantique

Pauline Caumont, Secrétaire Exécutive de la Commission Arc Atlantique, remercie la Commission européenne pour sa participation et affirme que les EMR constituent l'une des priorités à l'ordre du jour de l'UE. Elle rappelle que la Bretagne a succédé à la Cantabrie à la tête de ce groupe de travail en 2013. Les activités de ce groupe de travail ont permis d'obtenir des résultats concrets dans le passé, notamment via le projet Atlantic Power Cluster (APC), lancé en 2012 et clôturé en 2014. Les partenaires de ce projet souhaiteraient préparer ses suites.

La dernière réunion du groupe de travail EMR de la Commission Arc Atlantique a eu lieu le 15 avril 2015. Il avait alors été décidé de créer une base de données regroupant les projets EMR en développement en Atlantique. Les contributions reçues jusqu'ici ont permis au secrétariat exécutif d'élaborer une [carte interactive](#) qui sera présentée au cours de la réunion.

Elle évoque enfin la [Déclaration](#) adoptée par les membres de la Commission Arc Atlantique en septembre 2014 à Umeå en réaction à la [Communication de la Commission européenne sur l'énergie bleue](#). La suite à donner à cette Déclaration doit être l'élaboration de recommandations politiques concrètes.

III. État des lieux des EMR en Europe, Stijn Billiet, DG MARE, Commission européenne

Stijn Billiet, de la DG MARE (Commission européenne), affirme que la Commission européenne soutient fortement le développement des EMR pour plusieurs raisons (confère sa [présentation PowerPoint](#)). Les EMR constituent un secteur à fort potentiel, dans lequel l'UE est encore le leader mondial. De plus, il s'agit d'une façon plus prévisible, sûre et propre de produire de l'énergie. Dans le cadre législatif actuel, ce secteur devrait être considéré comme une opportunité pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'UE (80 à 95% d'énergie provenant de sources renouvelables d'ici à 2050). Toutefois, plusieurs obstacles doivent encore être contournés (la démonstration des dispositifs est coûteuse et risquée, le déploiement requiert des investissements initiaux très importants, les procédures de consentement et d'obtention de licences sont complexes, etc.). Le secteur est pris dans un cercle vicieux à cause du manque de garanties : « les risques liés aux projets sont trop importants pour attirer des capitaux commerciaux pour les projets de démonstration alors même que ces projets sont indispensables pour réduire les risques ». Malgré les risques existant, la Commission européenne a fait montre d'un soutien sans faille et continu à ce secteur. L'année dernière, 41 millions d'euros ont été consacré à ce secteur au sein du programme HORIZON 2020. Le FEDER peut également être mobilisé : aux Pays de Galles, 100 000€ appartenant aux fonds structurels ont été consacrés aux EMR ; à Cherbourg (Normandie), 100 millions d'euros de FEDER ont été dédiés au réaménagement de l'infrastructure portuaire dans le but de faire de Cherbourg le centre du développement des EMR dans la Région.

Il présente ensuite l'Ocean Energy Forum dont la création résulte de la [Communication de la Commission européenne sur l'énergie bleue](#). L'Ocean Energy Forum regroupe les acteurs clés du secteur et a pour but d'apporter des solutions concrètes aux différents défis identifiés. Dans cette optique, trois champs de travail ont été mis en place:

- Technologie
- Finance
- Environnement et consentement

L'un des principaux résultats de l'Ocean Energy Forum est la création d'une feuille de route sur l'énergie des océans. Une feuille de route provisoire a été présentée à Dublin en octobre 2015 à la demande de la Commission européenne. La version finale de la feuille de route devrait être prête d'ici à novembre 2016. La feuille de route comprend des recommandations clés pour chaque champ de travail (confère la [présentation PowerPoint de Stijn Billiet](#)).

L'un des défis pour lesquels la Commission européenne s'investit beaucoup est la question du financement. La Commission européenne devrait bientôt lancer une plateforme d'investissement consacrée aux EMR en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du plan Juncker.

En guise de conclusion, **Stijn Billiet**, a affirmé que la Commission souhaite en savoir plus sur les structures financières des projets développés dans les différentes Régions.

Discussion avec les participants

Yvan Guiton, de la Région Bretagne, souligne que le développement des EMR en France est lié aux installations portuaires, qui sont financées par les fonds régionaux. Il estime que la Commission devrait mettre en place un système de financement commun pour les projets EMR.

Pauline Caumont indique que la plateforme dédiée aux EMR dans le cadre du Plan Juncker pourrait être utilisée à cette fin.

Stijn Billiet, de la DG MARE, rappelle que l'un des objectifs de la Stratégie Atlantique était d'améliorer la coordination entre les Régions atlantiques en définissant des priorités stratégiques afin d'optimiser l'utilisation des différentes sources de financement. La Commission européenne souhaite également mettre en place une

plateforme d'investissement au sein du Plan Juncker pour regrouper les petits projets et débloquer les financements.

Mar Martín Raba, de la Région Cantabrie, souligne le fait que les « *Régions les plus développées* » ne peuvent pas utiliser le FEDER pour développer des infrastructures. Les Pays de Galles peuvent utiliser le FEDER pour les EMR car ils appartiennent à la catégorie des « *Régions les moins développées* ».

Stijn Billiet fait remarquer qu'au sein du champ de travail technologie de l'Ocean Energy Forum, il a été reconnu qu'il fallait favoriser les échanges de connaissances et mettre l'accent sur les tests dans certaines zones afin de réduire les coûts. C'est notamment l'un des objectifs de la European technology and Innovation Platform for Ocean Energy (TP Ocean). Il cite l'exemple de la Suède qui a permis aux développeurs d'énergie marémotrice d'unir leurs forces.

Mar Martín Raba ajoute que le soutien financier au développement des EMR dépend des priorités politiques. En Espagne, un gouvernement a fortement soutenu leur développement alors que le gouvernement suivant a supprimé les subventions. Ce manque de certitude porte clairement préjudice au développement des EMR.

Concernant les plans de financement existant, **Stijn Billiet** souligne que le programme HORIZON 2020 est particulièrement adapté à la phase de recherche. Toutefois, il existe un déséquilibre entre le financement de la phase de recherche et les phases pré-commerciale et de promotion. Ce déséquilibre doit être pris en compte à l'avenir dans le cadre du [programme NER300](#) ainsi que des fonds structurels.

Stéphane Peyhorgue, de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, affirme que la seule règle relative au soutien financier au développement des EMR sont les lignes directrices sur les aides d'État. La stratégie peut néanmoins différer d'un pays à l'autre. Par exemple, le secteur des EMR au Royaume-Uni bénéficie de tarifs de rachat élevés sans qu'il n'y ait de soutien financier avant cela. En France, l'État ne fournit aucun soutien financier avant que les dispositifs soient installés et produisent de l'énergie. Le coût de l'énergie varie également d'un pays à l'autre en fonction du soutien national.

Stijn Billiet affirme que, d'après l'avis du Forum, le modèle français semble être le mieux adapté aux industriels.

Itxaso Gómez Lambarri, du Pays Basque, explique qu'en Espagne, les tarifs de rachats sont trop faibles et que le secteur des EMR manque de visibilité.

Mar Martín Raba insiste sur le fait que la plateforme d'investissement dédiée aux EMR à laquelle **Stijn Billiet** a fait allusion pourrait constituer une solution pour les Régions espagnoles. Tenant compte du fait que les Régions espagnoles ne possèdent pas les projets présentés – qui sont portés par les développeurs – elle demande qui/quelles structures peuvent faire partie de la plateforme. Les Régions peuvent-elles l'intégrer ?

Stijn Billiet insiste tout d'abord sur le fait que le but de la plateforme est de réduire les coûts administratifs et de partager les risques. Cependant, la plateforme étant dépendante des projets, elle s'adresse avant tout au secteur privé. La seule façon pour les Régions d'être impliquées dans la plateforme serait d'investir.

Pauline Caumont encourage ensuite la Région Bretagne à soulever la question du dérisquage des zones.

Jean-Michel Lopez, souligne que l'un des principaux obstacles au développement des EMR en France est le manque de stratégie de dérisquage prise en charge par l'État. Lorsque l'État publie un appel d'offre, il sélectionne simplement la zone sans assumer les coûts de dérisquage (évaluation de l'impact sur l'environnement, test des machines, potentiel exact, etc.). Ces coûts devraient être pris en charge par l'État afin d'éviter les doublons d'efforts pour les industriels qui répondent aux appels.

Stijn Billiet affirme que la Commission européenne partage ce sentiment. Ces mesures sont déjà appliquées en Écosse où une structure nationale prépare un plan stratégique d'évaluation environnementale comme instrument de planification pour le développement des EMR. Cette décision ne peut néanmoins être prise que par les États membres.

Etienne Pourcher, de la Région Pays-de-la-Loire, cite le cas de la France où les Régions ont cartographié les zones présentant un potentiel industriel.

Itxaso Gómez Lambarri explique que les Régions espagnoles rencontrent le même problème.

Zoé Buyle Bodin demande des précisions concernant la période post-2016 et l'après Forum des Énergies Océaniques. **Stijn Billiet** répond que la priorité serait donnée à la mise en œuvre des mesures évoquées dans la feuille de route plutôt qu'à la création de nouvelles initiatives.

Stéphane Peyhorgue demande quels sont les pays tiers intéressés par le marché EMR de l'UE. **Stijn Billiet** mentionne les États-Unis, la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Il s'agit de pays clés avec lesquels l'UE entretient des liens forts.

IV. Renseignements sur la Directive Énergies Renouvelables II ("REDII"), Alexis Chatzimpiros, CRPM

Alexis Chatzimpiros, Conseiller Énergie et Climat à la CRPM, présente les principaux résultats de la contribution de la CRPM à la consultation sur la Directive Énergies Renouvelables II (REDII). Il donne tout d'abord quelques éléments de contexte sur la consultation. Cette nouvelle Directive s'applique à la période post-2020. Les contributions apportées par les Régions membres de la CRPM n'apportent pas de surprise. Outre les contributions des Régions membres, les positions politiques de la CRPM et des commissions géographiques ont également été prises en compte.

Il présente les quatre principaux messages de la contribution:

- Renforcer la gouvernance au sein de la nouvelle Directive;
- Les marchés des énergies renouvelables dans les régions périphériques et maritimes doivent être renforcés ;
- La coopération à l'échelle macro-régionale peut-être utile pour les régimes et programmes d'aide financière;
- La prise en compte de la communauté collective et des citoyens doit être renforcée.

Il indique enfin que le calendrier de la nouvelle directive n'a pas encore été publié. Il devrait l'être avant l'été. Une deuxième phase de consultations est attendue au deuxième semestre 2016.

Pauline Caumont profite de l'occasion pour rappeler que le but de cette réunion est d'identifier des questions pertinentes concernant les EMR afin de transmettre des messages clairs aux institutions européennes. Si le délai de dépôt des consultations est déjà passé, il est toujours possible de faire passer des messages.

Pour plus d'informations, voir la [Présentation PowerPoint d'Alexis Chatzimpiros](#).

V. Présentation de la carte interactive, Emmanuel Maniscalco, Commission Arc Atlantique

Emmanuel Maniscalco, Chargé de mission à la Commission Arc Atlantique, présente la [carte interactive : projets EMR développés dans les Régions membres de la Commission Arc Atlantique](#). L'idée de cartographier les projets EMR développés dans les Régions de la Commission Arc Atlantique a émergé lors de la dernière réunion du groupe de travail EMR de la Commission Arc Atlantique en avril 2015. La version finale de la carte est organisée par type d'énergie. Cette carte peut être utilisée comme un instrument politique afin de montrer le fort potentiel de développement des EMR en Atlantique mais aussi pour illustrer les besoins et les spécificités des Régions membres de la Commission Arc Atlantique dans ce domaine.

Il présente rapidement le fonctionnement de la carte et les changements possibles en termes de données et d'agencement. Il invite les Régions membres à transmettre leurs remarques et suggestions au plus vite. Jusqu'alors, 10 Régions sur les 18 Régions membres que compte la Commission Arc Atlantique ont transmis les informations requises. Il invite les 8 Régions qui ne l'ont pas fait à la faire rapidement.

Certaines Régions font part de leur réticence quant au caractère sensible de certaines données dans la carte (concernant notamment le coût des projets et les informations relatives aux financements européens). Il a donc été décidé de créer une nouvelle version sans information sur le financement. Cette nouvelle version est disponible depuis le lien suivant : <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zn9rVovc-fRM.kV5y1Z3XtcvY&usp=sharing>.

VI. Table ronde sur le développement des Énergies Marines Renouvelables en Atlantique

Pauline Caumont introduit cette session en rappelant que, comme indiqué dans l'email d'invitation envoyé aux Régions membres, le but de cette réunion était de définir des messages communs.

Questions d'intérêt dans la consultation sur la nouvelle Directive sur les Énergies Renouvelables (REDII)

Tout d'abord, **Emmanuel Maniscalco** présente rapidement le document [Questions of interest on the Consultation on the REDII](#) envoyé aux membres en amont de la réunion. Ce document regroupe plusieurs questions de la consultation considérées comme particulièrement pertinente au regard des EMR. Le but de cet exercice est d'apporter des réponses communes. Au total, 8 questions ont été identifiées.

Question 3 : Stéphane Peyhorgue précise qu'il est encore trop tôt pour définir des objectifs précis. Tous les participants s'accordent à dire qu'il est néanmoins important d'avoir une vision de long-terme.

Question 4 : Les participants regrettent qu'il n'y ait pas davantage de précisions concernant les régimes d'aide¹ auxquels il est fait référence (il peut aussi bien d'agir des aides d'État, des tarifs de rachat, etc.). Ils regrettent également que, bien que la Directive Énergies Renouvelables (Directive CE/2009/28) autorise les États membres à utiliser le régime d'aide, les lignes directrices publiées par la suite indiquent le contraire.

Mar Martín Raba évoque l'initiative PRIMA en Méditerranée qui pourrait conduire à la création d'un programme de coopération grâce à l'[article 185 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne \(TFUE\)](#). Elle estime que la même initiative devrait être lancée en Atlantique.

Question 6 : Les participants s'accordent sur le fait que le dérisquage constitue une question majeure, dont les coûts devraient être pris en charge par l'État.

Question 10 : Aucune remarque pour l'instant.

Étant donné que les questions **14** et **20** sont très longues, il est convenu que les membres devront envoyer leur contribution par écrit de façon individuelle après la réunion.

Question 23 : Les participants constatent qu'il existe une contradiction entre la législation environnementale et la connexion des machines au réseau (ex : zones Natura 2000). Ils remarquent également qu'il est nécessaire d'investir davantage dans les « réseaux intelligents » afin d'être en accord avec les principes de la planification de l'espace maritime.

Question 26 : Pauline Caumont indique que le rapport élaboré dans le cadre du projet Atlantic Power Cluster (APC) pourrait être utile pour les questions d'acceptation publique.

Zoé Buyle Bodin, de la Région Normandie, évoque un projet développé en Normandie en collaboration avec les écoles sur la prise de conscience autour des EMR.

¹ Dans la [Directive CE/2009/28](#), « les régimes d'aide » sont définis comme étant : “tout instrument, régime ou mécanisme appliqué par un État membre ou un groupe d'États membres, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables grâce à une réduction du coût de cette énergie par une augmentation du prix de vente ou du volume d'achat de cette énergie, au moyen d'une obligation d'utiliser ce type d'énergie ou d'une autre mesure incitative; cela inclut, mais sans s'y limiter, les aides à l'investissement, les exonérations ou réductions fiscales, les remboursements d'impôt, les régimes d'aide liés à l'obligation d'utiliser de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, y compris ceux utilisant les certificats verts, et les régimes de soutien direct des prix, y compris les tarifs de rachat et les primes”.

Les participants insistent sur le fait que l'acceptation publique est indissociable de l'enthousiasme public et qu'un effort doit être fait pour prouver que le développement des EMR est un choix auquel les citoyens peuvent être associés. Ils soulignent également qu'un rôle plus important devrait être donné aux autorités régionales en termes de coordination et de consentement.

Messages communs

Pauline Caumont présente ensuite les principales questions présentées dans la section IV du "[discussion paper](#)", qui doivent être discutées pendant la réunion.

➤ **Clarification des règles de financement**

Stéphane Peyhorgue rappelle que concernant le régime des aides d'État, il existe trois catégories : les aides d'État pour l'énergie ; les aides d'État pour la Recherche, le Développement et l'Innovation ; les aides d'État pour les infrastructures consacrées à la Recherche ou aux ports. Il souligne que – comme cela a déjà été indiqué par Ocean Energy Europe – les États membres doivent bénéficier d'une flexibilité suffisante. Les EMR sont considérées comme n'étant pas suffisamment matures, par conséquent éligibles aux aides d'État. Une clause d'exception devrait être adoptée pour l'éolien offshore flottant qui est inéligible alors que pas suffisamment mature.

➤ **Fixation des objectifs en amont pour aider à donner de la visibilité au secteur industriel**

Les industriels ont besoin de perspectives. Certains participants suggèrent que les États membres échangent des informations sur les appels d'offre et tendent vers une harmonisation du système.

Les participants suggèrent également d'inclure un message de soutien à l'initiative de la Commission consistant à mettre en place une plateforme d'investissement dédiée aux EMR dans la Déclaration Finale 2016 de la Commission Arc Atlantique.

➤ **Dérisquage des zones en amont par les États**

Comme convenu lors de la réunion, les participants considèrent que les États membres devraient prendre en charge les coûts liés au dérisquage.

VII. Autres questions

Frédéric Suche, de la Région Bretagne, invite les autres Régions membres à commencer à identifier d'éventuels interlocuteurs au sein du Parlement européen et de la Commission européenne en vue des prochaines activités de ce groupe de travail.

Pauline Caumont rappelle que l'[intergroupe SEARICA](#) du Parlement européen organise un événement le **14 juin 2016** à Bruxelles autour de l'Atlantique. Cela peut être l'occasion d'aborder ce sujet avec des parlementaires européens. Elle suggère également que ce groupe de travail se réunisse à nouveau le **20 avril 2016 à Bruxelles**, dans le cadre des événements maritimes organisés par le Secrétariat Général de la CRPM.

Emmanuel Maniscalco annonce qu'une note synthétique sur l'appel "[Blue careers](#)" sera diffusée sous peu.

Jean-Michel Lopez conclut la réunion et remercie les participants pour leur contribution. Des messages politiques de la Commission Arc Atlantique seront élaborés sur la base du compte rendu de cette réunion. Les invitations pour la prochaine réunion du groupe le **20 avril 2016 à Bruxelles** seront envoyées par le Secrétariat Exécutif.